



Délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 n°D2025_22

Publiée sur le site internet de la commune le : 15 avril 2025

MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Quorum atteint

Absents : 6

Dont 4 absents ayant donné pouvoir :

- CAPRI Brigitte ayant donné procuration à VALENTINI Christian
- DEPOISIER Fabrice ayant donné procuration à DEPOISIER Mathieu
- LAURENSEN David ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth
- SCANU Stéphane ayant donné procuration à GENOVA Toni

Votants : 17

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice		X
LAURENSEN David		X	SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc	X	
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte		X	AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOU Denis		X						

OBJET : SM3A – FONDS AIR BOIS – AVENANT N°6

Dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve qui vise à réduire la pollution de l'air, une opération exemplaire a été lancée en juin 2013 pour moderniser le parc des appareils anciens de chauffage domestique au bois : le Fonds Air Bois.

Monsieur le Maire :

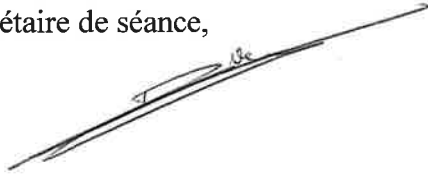
- rappelle que le conseil municipal, depuis le 01/06/2017, a décidé d'accorder une prime supplémentaire de 500 € aux bénéficiaires du Fonds Air Bois porté par le SM3A et ayant réalisé des travaux de modernisation de leur système de chauffage au bois sur notre commune.
- cette aide en complément de celle du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) est versée selon les mêmes critères d'éligibilité mais réservée exclusivement aux habitations situées sur la commune de Vougy et ayant réalisés leurs travaux sur la commune.
- propose de reconduire pour l'année 2025 cette prime supplémentaire accordée afin de continuer à inciter les habitants de notre commune à remplacer leur ancien appareil de chauffage au bois.

La participation de la commune à cet abondement supplémentaire de 500 € a nécessité la signature d'une convention avec le SM3A pour la mise à disposition d'informations sur les bénéficiaires du Fonds Air Bois se trouvant sur la commune de Vougy.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE le maintien de l'abondement au dispositif du Fonds Air Bois pour un montant maximum de 500 €, pour l'année 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°6 à la convention à intervenir avec le SM3A et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.